



## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2018 - 55		
<b>Avis direct</b> (expert délégué) <b>Date : 30/10/2018</b>	<b>Objet :</b> Dépose d'un nid de Cigogne blanche présent sur un pylône électrique sur la commune de 57 RECHICOURT-LE-CHATEAU	<b>Avis :</b> favorable avec recommandation

### Contexte

Cette demande émane d'ENEDIS et concerne la dépose d'un nid de Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) construit sur un pylône électrique sur la commune de 57810 RECHICOURT-LE-CHATEAU.

Le contexte de la demande est le suivant :

- un couple de Cigogne blanche occupe depuis plusieurs années un nid sur un pylône situé Place de l'Église, sur une ligne électrique de 20 000 V alimentant plusieurs villages et l'écluse de RECHICOURT-LE-CHATEAU ; plusieurs incidents ont provoqué des coupures de courant sur plusieurs villages ;
- ENEDIS est donc intervenu pour ne pas interrompre la distribution de l'électricité aux particuliers en installant un transformateur provisoire qui est toujours en place. Il est impératif de déposer le nid pour remettre le réseau et les connexions en état.

La mesure compensatoire proposée, en lien avec la dépose du nid, est la suivante :

- une plateforme sera posée sur la parcelle communale où le pylône est implanté, soit à environ 15 mètres du nid actuel, ce qui facilitera la réussite de la mesure.

Par ailleurs :

- la dépose du nid et la mise en place de la mesure compensatoire se feront hors période de nidification, à savoir avant fin décembre 2018 ;
- le nid sera déposé par les techniciens d'ENEDIS, par ailleurs des protections avifaune seront mises en place après réalisation des travaux, pour éviter toute future construction de nid ;
- la LPO Grand Est encadrera les opérations à la fois de dépose du nid et de mise en place de la mesure compensatoire ;
- un compte-rendu d'opération ainsi qu'un suivi sur un an de la mesure compensatoire seront réalisés et transmis en DREAL.

### Question au CSRPN

Le projet de dépose du nid de cigogne a-t-il un impact sur la population de l'espèce ?

### Supports de réflexion

- Cerfa n° 13 614\*01 du 24/10/2018
- annexe technique à la demande de dérogation du 24/10/2018

### **Analyse du CSRPN**

Expert délégué : Bruno FAUVEL

Le nid peut être déposé comme prévu dans les conditions du dossier de demande. La compensation prévue fera l'objet d'une recommandation.

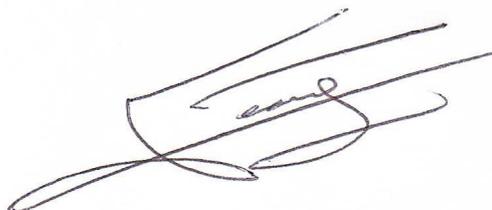
### **Avis du CSRPN**

Avis favorable avec recommandation.

### **Recommandation**

Il est prévu de compenser le nid détruit par l'installation d'un nid à proximité de la ligne électrique. Si ce choix est confirmé et en absence d'une solution plus éloignée, au moins 100 m de la ligne, le CSRPN demande que la plateforme dépasse de quelques mètres le site déconstruit pour éviter des collisions avec la ligne.

Bruno FAUVEL  
Expert-délégué, vice-président de la commission  
dérogation espèces protégées du CSRPN Grand Est

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno Fauvel', is written over a faint, illegible stamp or watermark.